

Le Breuil

Bulletin d'informations municipales

www.lamure.fr

BUDGETS 2019

Des finances saines et rigoureuses



ÉRIC BONNIER
Maire de La Mure

Comme chaque premier trimestre de l'année, la période de préparation budgétaire s'est déroulée jusqu'au 4 avril dernier, date à laquelle ont été votés les budgets de la commune et du service d'eau potable pour 2019.

C'est toujours une phase cruciale de la vie municipale durant laquelle des arbitrages sont rendus sur les orientations fixées par la municipalité, c'est une période **où se décident et se préparent les investissements de l'année**, avec des choix pas toujours faciles à faire tant les idées sont nombreuses... Mais les cordons de la bourse nous rappellent qu'aucune place n'est laissée à la dérive et que **la gestion des finances communales doit rester saine et rigoureuse**.

Nous proposons en pages centrales de ce numéro de comparer La Mure avec la moyenne des villes

de même strate sur plusieurs ratios financiers et de présenter les investissements à venir pour la sécurisation et la modernisation de notre réseau d'eau potable.

En centre-ville, sur la rue du Breuil, le chantier emblématique de cette année a progressé à grande vitesse grâce aux bonnes conditions météo. Les délais sont largement tenus pour **une livraison finale le plus tôt possible avant la belle saison**. La rue du Breuil dévoilera fièrement son nouveau visage pour séduire nos visiteurs et répondre aux normes d'accessibilité, tant pour la mobilité des usagers que pour l'accès à une majorité de commerces.

Ce printemps, s'achève la métamorphose d'un quartier, les animations et rendez-vous estivaux se peaufinent pour la préparation et la promesse d'un bel été à la Mure.

« La promesse d'un bel été à La Mure »

UNE AIDE À L'IMPLANTATION D'ENTREPRISES COMMERCIALES OU ARTISANALES AVEC VITRINE



Parce que la vie de la cité passe obligatoirement par la force de son économie, et notamment de son commerce, la municipalité de La Mure a fait de son fer de lance la revitalisation du tissu commercial ou artisanal en centre-bourg.

Aussi, en vue de sauvegarder le commerce de proximité, de préserver la diversité de l'activité commerciale et d'encourager l'implantation de nouveaux commerces dans le cœur de ville, une nouvelle aide originale vient d'être instaurée par la municipalité pour l'**implantation d'entreprises commerciales ou artisanales avec vitrine** dans un périmètre défini sur la commune.

Le dispositif a été annoncé parmi les nouveautés lors du Débat d'Orientation Budgétaire en mars dernier ; sa mise en place et son règlement ont été votés en séance du conseil municipal du 4 avril 2019.

Cette aide communale originale et novatrice s'inscrit comme un **soutien financier direct au fonctionnement** de l'entreprise en **participant au loyer du bail commercial** sur une durée pouvant aller de **12 à 18 mois** à compter de la date d'ouverture.

2 dispositifs sont proposés : (voir calcul de l'aide dans le tableau ci-dessous)

- **Dispositif simple** / aide pendant 12 mois
- **Dispositif renforcé « La Vieille Ville »** / pendant 18 mois

LES CONDITIONS

- Être une entreprise commerciale ou artisanale inscrite au répertoire national des entreprises.
- Être à jour des obligations et cotisations sociales et fiscales.
- S'implanter ou s'agrandir dans un local avec vitrine situé dans le périmètre défini dans le règlement d'attribution de l'aide.
- Exercer une activité permanente (au moins 10 mois par an).
- Être locataire et bénéficiaire d'un bail commercial signé à compter du **01/05/2019**, ou acquérir à titre personnel les murs du local à compter de cette même date.
- Avoir pour clientèle principale les particuliers.
- Réaliser des investissements à hauteur de 10 000 € HT avec recours à un établissement bancaire pour son financement.
- Avoir obtenu les autorisations d'urbanisme correspondant au projet.

LES MODALITÉS POUR LA DEMANDE DE L'AIDE

1. Vérification de l'éligibilité du projet.
 2. Retrait du formulaire de demande en mairie.
 3. Dépôt du formulaire complété accompagné des pièces justificatives dans les 3 mois de l'immatriculation de l'établissement au répertoire SIRENE :
- Secrétariat des élus – mairie de La Mure – Tel 04 76 81 50 68**
4. La notification d'attribution de l'aide sera communiquée sous un délai de 3 mois.

⚠ Cette aide est cumulable avec les aides portées par la CCM (Prêt d'honneur FOMEL et Aide au développement des petites entreprises du commerce et artisanat avec point de vente)



CALCUL DU MONTANT DE L'AIDE

Les chiffres donnés pour le montant de l'aide sont estimés avec une aide plafonnée (soit un loyer d'au moins 700 €).

Durée du dispositif (⌚)	Du 1 ^{er} au 6 ^{ème} mois	Du 7 ^{ème} au 12 ^{ème} mois	du 13 ^{ème} au 18 ^{ème} mois
« La Vieille Ville » rue Magdeleine, Grande Rue, rue Calemar, rue Murette	50 % du loyer Aide plafonnée à 350 € (2 100 €)	25 % du loyer Aide plafonnée à 175 € (2 100 €)	
Autres rues	50 % du loyer Aide plafonnée à 350 € (2 100 €)	25% du loyer Aide plafonnée à 175 € (1 050 €)	—

Pour tout renseignement : Secrétariat des élus – Mairie de La Mure – 04 76 81 50 68

RÉPONDRE AUX ATTENTES DU QUOTIDIEN...

À plusieurs reprises nous avons rappelé que les grands chantiers réalisés sur les derniers exercices, ou encore cette année avec la réhabilitation complète de la rue du Breuil, ne doivent pas concentrer les investissements de la ville sur ces seuls projets structurants. Comme le stipulent les orientations budgétaires en 2019, il est important de consacrer des moyens permanents sur les besoins et problématiques du « **quotidien des Murois** » afin de répondre aux attentes des habitants qui vivent leur ville et leur quartier au quotidien.

Dans ce domaine, ce sont des actions régulières qui s'inscrivent naturellement et tout au long de l'année pour offrir aux administrés les services légitimes et attendus d'une commune : propreté urbaine, entretien des espaces publics, voies communales, sécurité, déneigement, éclairage public, maintenance des équipements, établissements scolaires, petite enfance, service jeunesse, missions auprès des aînés, sport, culture, solidarité, handicap, accueil, conseils, environnement...

Ce sont autant de sujets qui sont traités de manière transversale par les commissions municipales et les services pour intervenir dans toutes ces thématiques, parfois dans l'urgence, plus souvent dans des opérations régulières ou programmées, mais toujours dans cette volonté de répondre aux doléances des riverains lorsqu'ils nous informent de certains dysfonctionnements observés dans la ville.

Actuellement, ce sont **91 employés communaux** (représentant 72.7 équivalents temps pleins) qui œuvrent au sein des services de la ville.

Pour 2019, **285 000 €** ont été inscrits en investissement dans les **enveloppes des divers Plans Pluriannuels (PPA)** qui permettent de réaliser des travaux dans tous les domaines cités ci-dessus.

Pour information, 2 nouveaux PPA ont été créés cette année, « **Plan trottoirs** » et « **Aménagement du Jardin de Ville** ».

Les Muroises et Murois attendent aussi de belles animations pour se divertir et dynamiser notre ville ; soyez rassurés, le Pôle d'Animation est à pied d'œuvre pour proposer une belle programmation !

UNE RÉCEPTION POUR LES NOUVEAUX HABITANTS !



Moment d'échange entre élus et nouveaux arrivants.

Sur demande du maire, un groupe de travail spécifique piloté par Marie-Claire Jourdan, adjointe déléguée à l'Administration générale, au Protocole et aux Cérémonies, a organisé une réception en mairie le **vendredi 29 mars pour accueillir et rencontrer les nouveaux habitants de La Mure**.

Il n'est pas toujours facile pour la collectivité d'identifier les nouveaux arrivants, c'est donc le critère d'inscription sur les listes électorales qui a été choisi afin d'établir un listing de foyers concernés par cette invitation.

Ce n'est pas une première à La Mure car des réceptions de même type s'étaient déjà tenues sans forcément être reconduites chaque année.

Une trentaine d'habitants a pu assister à la réception. À cet effet, le maire a prononcé un discours de bienvenue en présentant les élus et leurs fonctions, tout en rappelant les objectifs suivis par la municipalité sur les dernières années, les réalisations et les projets en cours.

En clin d'œil à nos traditions locales, des membres de la Confrérie du Murçon Matheysin ont participé à ce rendez-vous en offrant une dégustation de nos spécialités.

La soirée s'est terminée autour du verre de l'amitié ; les habitants ont alors pu échanger avec les élus sur de nombreux sujets, avant de repartir avec quelques cadeaux qui leur permettront de découvrir davantage la ville et ses commerces.

RALLYE DE LA MATHEYSINE... 37^{ème} ÉDITION !

C'est incontestablement un évènement annuel majeur bien ancré dans le calendrier des rendez-vous sportifs de notre région. Organisé par l'**Ecurie Obiou**, le rallye de la Matheysine a su évoluer au fil des années pour s'imposer comme une compétition de renom, séduire les adeptes du sport automobile et contribuer pleinement à l'attractivité du territoire en drainant un nombre considérable de spectateurs.

Les **17 et 18 mai prochains**, le rallye connaîtra sa **37^{ème} édition** et l'organisation du **8^{ème} rallye régional VHC** (Véhicules Historiques de Compétition).

Dès le vendredi soir à partir de 17h00, les passionnés pourront se retrouver aux abords de l'Hôtel de Ville de La Mure pour les vérifications techniques et administratives.

Le samedi, les 4 épreuves spéciales connaîtront une fois de plus un succès mérité tant pour le public que pour les participants.

Une nouveauté pour l'édition 2019 :

Samedi 18 mai, de 9h00 à 12h00 : un « village du rallye » se tiendra dans La Mure, place César Joubert avec des animations, expositions de véhicules de toutes époques, démonstrations



de voitures radioguidées, artisanat, spécialités régionales... mêlant ainsi sport mécanique et promotion touristique.

Un grand merci aux fidèles spectateurs, aux 160 bénévoles qui assurent le bon déroulement du rallye, et bien sûr au travail accompli par les organisateurs depuis bientôt 40 ans.

Contact et Renseignements :

Président : Jean-Pierre Arthaud - Tel : 06 77 12 21 54

Relation presse : 06 08 70 70 17

www.rallyedelamatheysine.fr

UN POINT SUR LES BUD

Ils conditionnent le fonctionnement des services communaux, fixent la limite des enveloppes pour chaque thématique de la vie municipale...

Ils permettent de procéder aux arbitrages budgétaires pour établir chaque année et à plus long terme les orientations de la ville pour ses investissements et projets à mener.

La Mure dispose d'un budget principal et de budgets annexes sur lesquels elle s'appuie de manière rigoureuse pour gérer ses finances, sans augmenter les taux communaux d'imposition pour ne pas gre-

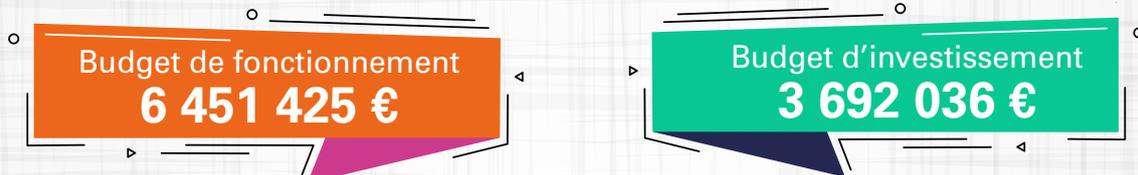
ver le porte-monnaie de ses administrés dans une conjoncture déjà compliquée.

Nous proposons dans ce dossier :

- 1 de faire un zoom sur différents ratios du budget principal afin de comparer La Mure avec la moyenne des communes de même strate (5 000 à 10 000 habitants) ;
- 2 de présenter les projets d'investissements à venir sur le budget annexe de l'Eau potable et le schéma de financement retenu pour la réalisation d'importants travaux de modernisation sur le réseau.

Comment se porte le budget de La Mure ?

Le Budget primitif 2019 de la ville a été voté en séance du Conseil municipal le 4 avril.



Ratios financiers comparatifs* avec les communes de même strate

Les montants donnés sont exprimés par habitant	La Mure	Communes même strate
Dépenses réelles de Fonctionnement	1 055 €	1 167 €
Recettes réelles de Fonctionnement	1 204 €	1 167 €
Recettes des Taxes Foncières de d'Habitation	471 €	496 €
Dépenses d'investissement	517 €	284 €
Dette communale	845 €	870 €
Dotation principale de l'Etat (DGF)	180 €	153 €

La dette de la commune reste en dessous de la moyenne nationale des villes de même strate, idem pour les dépenses de personnel et le taux d'endettement... **C'est bon signe !**

Des recettes de fonctionnement et dépenses d'équipement **supérieures** à la moyenne

La Mure : Bonne élève ! Ces ratios permettent de confirmer la situation saine des finances de notre commune !

Des dépenses de fonctionnement **inférieures** à la moyenne

*À la clôture du budget 2018.

Taux et rapports comparatifs	La Mure	Communes même strate
Part des dépenses de personnel dans le budget de Fonctionnement	50,95 %	55 %
Effort Fiscal	1,27 %	1,14 %
Marge d'autofinancement	93,32 %	92,97 %
Taux d'équipement	42,96 %	24,33 %
Taux d'endettement	70,17 %	73,50 %

Comparaison avec les taux moyens de **l'ensemble des communes** au niveau départemental et national (dernières moyennes connues).

	La Mure 2019	Moyenne départementale	Moyenne nationale
Taxe d'Habitation	9 %	21,27 %	24,47 %
Taxe Foncière (bâti)	29 %	28,29 %	21 %
Taxe Foncière (non bâti)	50 %	60,51 %	49,46 %

Et la fiscalité dans tout ça ?

Sur ces dernières années, les taux muroids n'ont pas évolué avec néanmoins une baisse de 0,5 point du taux de la Taxe Foncière sur le Bâti en 2016.

Pas de modification des taux communaux pour 2019.

GETS 2019...

Un important programme d'investissements pour le Budget de l'Eau

Le budget annexe de l'eau potable est un **budget autonome** dont les dépenses ne peuvent être couvertes que par **les recettes générées par la vente d'eau** aux abonnés et par les subventions publiques obtenues en faveur des projets d'investissement.

Il est d'usage de dire que « *L'eau doit payer l'eau !* » Cela signifie que le budget général de la commune ne peut abonder ce budget annexe, et que seules les recettes inhérentes à ce budget de l'eau permettent d'assurer son fonctionnement et ses investissements.

La ville de La Mure a fait réaliser en 2018 une **étude prospective financière**, l'objectif étant d'évaluer la capacité du budget annexe de l'eau et de se projeter à moyen terme pour déterminer une politique d'investissement. Cette étude a aussi permis de déterminer la capacité d'endettement de la commune pour la réalisation des travaux portant sur la **modernisation**, la **sécurisation** et la **maintenance du réseau** d'eau sur une période de 5 ans.

➔ Au vu des travaux à réaliser, la municipalité a souhaité dès 2019 **se donner une capacité d'investir de manière importante et à court terme** pour engager de nombreux chantiers dans la thématique de l'eau potable.

À cet effet, il a été décidé de souscrire cette année sur le budget annexe de l'eau un emprunt d'1 million d'euros sur une durée de 20 ans.

Avec cet emprunt, le Budget Primitif de l'Eau 2019 présente ainsi une section d'investissement qui s'établit à 1 330 000 euros

En ayant recours à un emprunt, la municipalité souhaite ne pas impacter davantage les usagers, et de ce fait, **confirme sa volonté de ne pas augmenter le prix du m³ d'eau à La Mure.**

C'est un choix assumé qui permet d'effectuer sur un court délai d'importants investissements nécessaires pour la Mure, tout en lissant les remboursements sur une période plus longue, avec des annuités largement supportables pour le budget de l'eau.

Les investissements inscrits en 2019 au budget de l'eau

Modernisation du réseau 134 170 €

Changement conduite rue Lesdiguières 42 000 €

Renouvellement de branchements divers 30 000 €

Changement conduite allée des Sagnettes 52 000 €

Sécurisation captages de Rif Bruyant 85 400 €

Changement conduite av. des Plantations 262 500 €

Modernisation du réseau Bd Auguste Vial 75 800 €

Changement conduite Bd Paul Décard 84 000 €

Adduction d'eau potable entrée nord 135 000 €

Changement conduite rue des Bastions 18 200 €

Changement des compteurs (en 7 zones) 314 000 €

Renforcement défense incendie lot. le Goutail 25 500 €

Etude pour réservoir de Cimon 5 000 €

Dévoisement de la gare 16 000 €

ÉRIC BONNIER, Maire

« Il est tout à fait normal que la collectivité assume ces dépenses, sans actionner le levier de la tarification d'eau potable pour le consommateur murops. Le financement est là, mais pour des raisons techniques, l'ensemble de ces travaux s'échelonne sur les quelques années à venir. »

ADELINÉ FAYARD, Présidente de la commission municipale Finances et Administration Générale

« La prospective financière de 2019 à 2026 permet d'analyser de manière rassurante le comportement de ce budget avec l'emprunt d'1 million d'euros tout en inscrivant avec prudence des recettes de vente d'eau identiques aux montants actuels. »

INFO PRATIQUE

Le paiement des factures d'eau est possible par prélèvement automatique... cela est même conseillé. Le service de l'eau incite les abonnés à faire les démarches pour la mise en place de leur règlement par prélèvement. Chaque facture semestrielle sera alors payée sur 4 mois. De nombreux impayés (souvent des oublis) sont encore

observés ; ils impactent de manière non négligeable les recettes du budget de l'eau. Etant donné le montant cumulé des impayés avant procédures de recouvrement, des travaux peuvent alors être reportés et cela joue en défaveur de tous les consommateurs.

Faites le bon geste, passez au prélèvement !!

LE LYCÉE ET SON PARVIS... INAUGURÉS !



Le nouveau parvis de l'établissement.

Le 14 mars dernier, **Béatrice Berthoux**, Vice-présidente chargée des lycées à la Région Auvergne-Rhône-Alpes, effectuait un déplacement officiel à La Mure afin d'**inaugurer l'extension du lycée de la Matheysine** en présence de la Sénatrice **Frédérique Puissat** et des conseillères régionales **Marie-Claire Terrier** et **Catherine Bolze**.

Le Maire Eric Bonnier avait proposé de profiter de cette visite pour faire d'une pierre deux coups et inaugurer ainsi le nouveau parvis de l'établissement en lieu et place de la rue Lesdiguières afin d'offrir aux élèves un accès direct au jardin de

ville grâce aux aménagements paysagers réalisés sur le site. Le choix de la municipalité a été clairement assumé en décidant de couper une voie circulante, en faveur de la sécurité des lycéens et du rendu esthétique.

Ce **chantier de 170 000 €** a été financé par la ville de La Mure aidée par une subvention de la Région.

Le Maire a pu annoncer qu'une réflexion était maintenant lancée sur le devenir du jardin de ville et sur l'installation des quai-bus le long de l'avenue de la République.

Le quartier a déjà bien changé mais la mutation n'est pas terminée, le quartier bouge et se modernise pour répondre aux normes actuelles tout en cherchant à s'embellir.



Au moment de la coupure de ruban.



CARTON ROUGE !!

Les **déjections canines** sur la voie publique sont un vrai fléau du quotidien !

Nous constatons les faits et nous partageons entièrement les remarques reçues relatives au **comportement et à l'incivilité** de certains propriétaires de chiens.

À plusieurs reprises, nous avons communiqué sur ce sujet et nous avons rappelé les règles élémentaires.

Malheureusement, cela n'a aucunement changé le comportement des **propriétaires indisciplinés** qui pensent avoir tous les droits et comptent sur les agents de salubrité publique pour effectuer le nettoyage !!

C'est bien dommage, car en effet, nos agents effectuent ce nettoyage sur la voie publique dans leurs tournées, mais 100 % des rues de La Mure ne peuvent être nettoyées tous les jours et toutes les heures !!

Les propriétaires canins ne se posent pas la question !

Très rares sont ceux qui ramassent les déjections de leur animal, et nous les en remercions. Les autres préfèrent les laisser gambader sur les pelouses, les places et trottoirs de la ville pendant qu'ils fument une cigarette (mégot qu'ils jettent ensuite sur le sol, à proximité des poubelles proposées).

Nos agents de police municipale ont pour consigne de verbaliser systématiquement lorsqu'un propriétaire ne ramasse



pas les déjections de son animal. L'amende est de 68 € et ce sont ces mêmes contrevenants qui se permettent de témoigner leur désaccord... estimant que la police a autre chose à faire et que les faits ne sont pas bien graves.

Nos moyens de manœuvre sont limités, et le constat est bien malheureux car ces incivilités donnent une image négative et nuisent à la bonne qualité de vie de nos concitoyens.

Nous essayons de prendre les mesures nécessaires et continuons à communiquer sur le sujet en sanctionnant ceux qui ne respectent pas ces règles simples qui paraissent pourtant et pour la plupart d'entre nous **« d'une logique et d'une évidence » pour le respect de tous.**

L'obligation est de ramasser les déjections de son animal. Le chien n'est pas fautif, mais son propriétaire oui.

Alors faites le bon geste qui sera apprécié par tous !



INFORMATION DES SERVICES : QUELQUES RAPPELS UTILES !

URBANISME

Informations habitat

Vous êtes locataires, propriétaires occupants ou bailleurs, investisseurs... Vous avez besoin d'informations sur les démarches et aides financières à votre disposition pour l'acquisition, la rénovation de l'habitat, pour vous aider à régler une situation d'habitat indigne, adapter votre logement à votre situation de handicap ou faire des économies d'énergie, les organismes suivants sont là pour vous aider :

www.anah.fr www.adil38.org
www.ademe.fr www.ageden38.org
www.soliha.fr

À une échelle plus locale :

Plan d'aide au ravalement de façade de la commune de La Mure. Pour plus d'informations : service urbanisme de la mairie
 Tél. 04 76 81 50 67

sylvie.arnaud@mairiedelamure.fr

Emmanuelle Courier-Joly (SOLIHA) assure des permanences dans le cadre de sa mission d'architecte conseil pour la commune de La Mure. Les rendez-vous sont à prendre auprès du service urbanisme
 Tél. 04 76 81 50 67

sylvie.arnaud@mairiedelamure.fr

Pour des conseils info énergie, Aurore Violleaud assure une permanence de l'AGEDEN dans les locaux de Matheysine Développement – 20 rue du Génépi – ZI des Marais – La Mure
 Tél. 04 76 23 53 50
aviolleaud@ageden38.org

Permanence de l'ADIL à partir de juin 2019, le 2^{ème} mercredi de chaque mois dans les locaux de Matheysine Développement – 20 rue du Génépi – ZI des Marais La Mure.
 Tél. 04 76 81 28 60

SERVICE DE L'EAU

Relevé des compteurs



La relève des index des compteurs d'eau pour les abonnés muroids est en cours sur la commune jusqu'au au 21 juin 2019 par les techniciens du prestataire Véolia.

Merci de prendre les dispositions nécessaires pour permettre l'accès à vos compteurs.

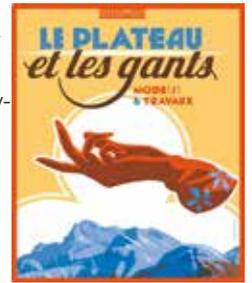
PROGRAMME CULTURE

Exposition 2019 au Musée Matheysin « Le Plateau et les Gants, Mode(s) et Travaux »

Une collection exceptionnelle autour du gant et de sa fabrication en Matheysine et en Isère.

Du 1^{er} avril au 30 septembre

Tous les jours de 14h00 à 18h00
 (fermé le mardi)



Musées en Fête

Week-end des 18 et 19 mai

Visites, conférence... et démonstration par le gantier Jean Strazzeri, Meilleur Ouvrier de France (le samedi à 15h00)

Des Livres et Nous...

« Promenons-nous dans les bois ».

Fête du Livre à la médiathèque Maticena à la Mure, **mercredi 22 mai** de 14h00 à 18h30. Présence de l'illustratrice Chloé Fruy et de l'auteur Alain Surget. Ateliers créatifs, espace numérique...



15h00 : Spectacle « Il était une fois la forêt »
18h00 : Chorale des enfants.

expression des groupes représentés au conseil municipal

POUR LA MURE ET LA MATHEYSINE, CONTINUONS !

Une opposition à géométrie variable !!

Encore et toujours... La méthode n'a pas changé, le perpétuel manège du groupe d'opposition a pris cette habitude de s'enliser dans le jeu de la petite politique politicienne, espérant séduire par des effets d'annonces et de promesses alléchantes, ou usant de termes alarmistes pour faire peser sur La Mure comme un air de « peur sur la ville ». **Nous restons interloqués par cette attitude**, et tout le monde l'aura bien compris : si on ne fait pas, l'opposition prendra plaisir à expliquer qu'il faut faire... si on fait, alors l'opposition argumentera pour dire qu'il ne fallait pas !! Cela n'est pas notre manière d'agir, nous n'entreprenons pas en fonction du sens du vent, nous agissons pour améliorer notre ville, défendre les intérêts et anticiper les besoins avec les moyens disponibles. Nos choix ne sont pas partagés par tous, nous le concevons ; faut-il encore que les élus d'opposition soient cohérents dans leurs positions ! **Faut-il tout simplement qu'ils sachent ce qu'ils veulent !**

Le groupe d'opposition se sent investi d'une mission soudaine de défense des commerces du centre-ville. Nous sommes conscients des désagréments causés pendant les travaux et nous avons entendu de nombreuses doléances que nous avons prises en compte. Loin d'attendre les discours de l'opposition pour réagir, nous avons privilégié les actes aux paroles.

Pour information, il y a deux ans, alors que la municipalité se positionnait clairement pour empêcher la construction d'une grande surface supplémentaire à La Mure, le groupe d'opposition créait la confusion en publiant un sondage orienté vers une issue contraire !!

Il dénonce à présent l'ouverture des grandes surfaces le dimanche matin ? Rasurez-vous, nous négocions de manière continue avec les enseignes concernées pour trouver un compromis.

Pire encore, alors que nous demandions à nos écoles d'acheter les livres et fournitures dans les commerces muroids plutôt que sur les sites Internet, un élu d'opposition dénonçait « une Inquisition » ! On se demande qui défend le commerce de proximité. Nous préférons pratiquer le slogan « **J'achète ici, mon pays vivra** ».

Notre feuille de route est tracée, nous l'appliquons et nous avançons.

Les leçons données par l'opposition sonnent comme des rengaines aux effets manipulateurs où l'incohérence règne en maître et les discours se digèrent comme des tracts de propagande.

Et que dire du comportement de l'opposition qui n'a pas voté cette année les subventions accordées au CCAS, au Pôle d'Animation et à la Caisse des Ecoles ? Nous laissons la libre interprétation à nos administrés.

Les élus du Groupe **POUR LA MURE ET LA MATHEYSINE, CONTINUONS !**

[Facebook.com/Pour-La Mure et la Matheysine](https://www.facebook.com/Pour-La-Mure-et-la-Matheysine)

LA MURE, ENSEMBLE AUJOURD'HUI ET DEMAIN

Comment plomber le budget de l'eau

Après un emprunt de 2,5 Millions d'euros, l'équipe municipale de M. Bonnier décide en 2019 un nouvel emprunt de 1 000 000 € en 2019 pour les travaux eau potable, notamment pour renouveler les branchements avec une technologie coûteuse. Moins de 40.000 € par an ont été investis dans les réseaux en 2017 et 2018. Tout-à-coup, on s'apprête à déverser 850 000€ pour des travaux d'aménagement d'eau potable !

Les recettes ne suffisaient déjà pas à compenser les dépenses de fonctionnement malgré une augmentation du prix de l'eau de 10 % au cours de ce mandat. L'actuelle Majorité se montre bien aventureuse quant à notre budget communal et au prix d'eau potable.

Le groupe d'opposition LaMureEnsembleAujourd'huietDemain a donc voté contre ce nouvel emprunt.

Petits commerces : priorité aux nouveaux ?

Au centre-ville, les boutiques ferment ou cherchent à survivre encore un peu. A leur initiative, une pétition a été lancée car la durée du chantier du Breuil augmente encore leurs difficultés. Le Maire a été interpellé.

La majorité municipale de M. Bonnier décide aujourd'hui de mettre en place une aide directe réservée à l'INSTALLATION de NOUVEAUX commerces, entreprises ou artisans avec vitrine. Soit une enveloppe de 20 000 € en 2019. MAIS rien pour les magasins et artisans déjà implantés ! Nous avons proposé d'étendre le dispositif d'aide directe.

Au sein du Conseil municipal, le groupe d'opposition La MureEnsembleAujourd'huietDemain a déjà exprimé plusieurs propositions pour la revitalisation et la préservation des activités économiques, en particulier au centre-ville. Toutes ces propositions ont été REJETEES.

Thierry Helme, Christelle Preux, Carlos Rivière

Contact : lamureensemble@gmail.com

[Facebook.com/La-Mure-ensemble-aujourd'hui-et-demain](https://www.facebook.com/La-Mure-ensemble-aujourd'hui-et-demain)

Des véhicules électriques pour les services...



▲ Véhicule électrique des services techniques

Un vélo électrique pour l'ASVP ▶

La ville de La Mure se met « au vert » en équipant ses services de **véhicules électriques** lorsque les missions le permettent.

Le ton avait été donné il y a 5 ans avec un premier véhicule destiné à l'entretien des stades. L'aspect **écologique et silencieux** s'inscrit dans l'air du temps et répond à ces nouveaux modes de fonctionnement promis à un fulgurant essor sur les prochaines années.

La commission municipale en charge de l'environnement et des économies d'énergie, présidée par Patrick Laurens, en concertation avec la commission « Sécurité, Circulation et Stationnement » a ainsi décidé d'acquérir fin 2018 un **véhicule électrique de type Citroën Berlingo** (20 800 €) pour les services techniques, et tout récemment, un **vélo électrique Keram** (3 000 €) pour les déplacements de l'Agent de Surveillance de la Voie Publique.

Le rechargement de ces véhicules reste très simple grâce à un transformateur directement branché sur les prises de secteur à 220V.

Lors de prochains changements de véhicules, l'opération pourra être renouvelée dans une démarche économique et environnementale sur la commune.

Un Premier Prix pour le « Commerce Murois »

L'association du Commerce Murois vient d'être une nouvelle fois récompensée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Grenoble.

Parmi les trois trophées en jeu (animation, action phare ou association de l'année) le Commerce Murois s'est distingué en **obtenant le 1^{er} Prix** dans la catégorie « Action phare de l'année » pour la mise en place de la nouvelle **Carte Cadeau**, avec en prime la remise d'un chèque de 1 000 euros.

L'opération a été jugée moderne, novatrice et collective par le jury, approuvée par le public présent lors de la réception qui s'est tenue le 4 avril dernier.

La Carte Cadeau a été mise en place il y a un an en mars 2018 à l'occasion de la journée du Droit de la Femme.

À ne pas confondre avec la « carte fidélité », la Carte Cadeau s'utilise comme un **bon d'achat**



Commerçants et élus au nouveau siège de l'association.

crédité de la valeur souhaitée, valable dans les commerces de La Mure adhérant au programme.

Pour le président **Christophe Dappel** et la trésorière **Aude Marie**, l'objectif est aussi de démarcher les « gros employeurs » du plateau afin qu'ils puissent offrir des Cartes Cadeaux à leurs clients ou employés.

WWW.LAMURE.FR

Mais aussi...



Pôle d'animation de La Mure



Mairie de La Mure @Ville_LaMure

Le Breuil est une publication éditée par la mairie de La Mure.

Directeur de la publication : Eric Bonnier
Rédacteur en chef : Raphaël Bouvier
Conception : www.basdecasse.fr.
Photo couverture @freepik.
Papeterie Le Fusain, 3 700 exemplaires.